

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 9 juillet 2018 à 19 h 30**.

Le Maire, M. Robert Julien préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège no 1 : Mme Francine Julien Siège no 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège no 2 : M. Christian Lemay Siège no 6 : M. Luc Chapdelaine
Siège no 3 : Mme Dominique Laforce

Absence : M. Claude Lapolice

Est également présente :

Mme Diane Martineau, Directrice générale/Secrétaire-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, M. Robert Julien constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

156-07-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 9 juillet 2018

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 4 juin 2018

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer – juin 2018
- 5 Résolution concordance règlement d'emprunt 171-1-2012
- 6 Signataire Banque Royal emprunt 171-1-2012
- 7 Tournoi de golf SQ/ MRC de Drummond
- 8 Programme PAIR
- 9 Rencontre avocat : remis au 25 juillet 2018
- 10 Amendement résolution signature entente regroupement des OMH Drummondville
- 11 Tournoi de golf MRC Drummond/ p'tites boîtes à lunch
- 12 Recommandation du comité du personnel – Heures d'ouverture

Sécurité incendie

- 13 Achat boyau d'arrosage

Premiers Répondants

Voirie

- 14 Servitude : réparation du ponceau 6329-0 rue Principale, allant de part et d'autre du Ruisseau Armand Doré
- 15 Réparation bornes fontaines
- 16 Appel d'offres déneigement

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage et développement

- 17 Dérogation mineure : Matricule 6378 24 3876
- 18 Demande CPTAQ : Matricule 5878 32 4270
- 19 Programme de rénovation Réno Région

Loisirs et culture

- 20 Demande de réservation de salle gala de lutte CRSG 21 juillet 2018
- 21 Marquage de la chaussée, Réseau plein air
- 22 Remplacement des ordinateurs - bibliothèque

Général

Varia :

Correspondance

- 23 Demande de service de remplacement station d'épuration : St-Bonaventure
- 24 Remplacement logiciel TNT de la MRC Drummond
- 25 Entente avec St-Bonaventure regroupement loisirs

Période à l'assistance

Levée de l'assemblée

- 26 Levée d'assemblée

ADOPTÉE

157-07-2018 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

SUR PROPOSITION de M Jocelyn Chamberland **APPUYÉE PAR** Mme Francine Julien il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

158-07-2018 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2017

Total des salaires :	18 521.98 \$
Total capital et intérêt :	66 647.05 \$
Total incompressible :	95 917.61 \$
Total à payer :	<u>74 641.53 \$</u>
Grand total des déboursés :	255 728.17 \$

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien **APPUYÉE PAR** M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

159-07-2018 5. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 171-1-2012

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite emprunter par billets pour un montant total de 560 800 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
171-1-2012	560 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 171-1-2012, la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR ___Mme Dominique Laforce **et** M Jocelyn Chamberland
RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	47 900 \$	
2020.	49 600 \$	
2021.	51 300 \$	
2022.	53 000 \$	
2023.	54 900 \$	(à payer en 2023)
2023.	304 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 171-1-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

160-07-2018 6. RÉSOLUTION RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES DE LA BANQUE ROYALE

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce **APPUYÉE PAR** Mme Francine Julien il est unanimement résolu d'autoriser M. Robert Julien, maire et Mme Diane Martineau, directrice-générale/ secrétaire-trésorière par intérim à signer tous documents au nom de la municipalité auprès de la Banque Royal tel que décrit ci-dessous :



Banque Royale du Canada

Résolution relative aux services bancaires

Utilisée par les villes, les villages, les municipalités, les hôpitaux, les offices régionaux de la santé, les districts scolaires, les divisions scolaires et les divisions régionales

Numéro FCR : 552401416

Nom legal : MUNICIPALITÉ DE SAINT- GUILLAUME (le « client »)

Adresse : 106 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE SAINT-GUILLAUME QC J0C1L0

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. QUE BANQUE ROYALE DU CANADA (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client.

2. QUE LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE CONJOINTEMENT

ont l'autorisation d'agir au nom du client, de temps à autre, pour :

- (a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à rdre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;
- (b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celleci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
- (c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
 - (i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;
 - (ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
 - (iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte du client ; et
 - (iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.

3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.

ADOPTÉE

161-07-2018 7. TOURNOI DE GOLF 2018 – SQ DE LA MRC DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la SQ (Sûreté du Québec), poste de la MRC de Drummond organise un tournoi de golf en collaboration avec le comité de sécurité publique, en août 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi est une collecte de fonds pour le Fonds dédié à la sécurité publique de la MRC de Drummond;

SUR PROPOSITION de M Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce il est unanimement résolu d'autoriser la participation de la Municipalité à cet

(Si possible, n'inscrivez que le titre. Si deux personnes ou plus doivent agir ensemble, utilisez une formulation qui indique qu'ils doivent agir conjointement, p. ex., "le maire et le trésorier ont conjointement" ou "le maire, le trésorier et le secrétaire, ou deux de ces personnes". Si l'un d'entre eux peut agir seul, ajoutez "ou l'un d'entre eux".)

événement en s'identifiant sur l'un des 18 trous de golf, et ce, au coût de 350 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser le versement.

ADOPTÉE

162-07-2018 8. PROGRAMME PAIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre le service du programme PAIR à tous les citoyens ;

CONSIDÉRANT que le service était offert gratuitement par la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT que la MRC Drummond facture maintenant 300\$;

CONSIDÉRANT que le service est utilisé dans la municipalité;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce **APPUYÉE PAR** M Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de 300\$ à la MRC Drummond afin de maintenir le service du programme PAIR.

ADOPTÉE

9. RENCONTRE AVEC AVOCAT

Rencontre avec l'avocat prévue le 18 juillet est remis au 25 juillet 2018 19 :00

163-07-2018 10. AMENDEMENT RÉSOLUTION 074-03-2017 SIGNATURE ENTENTE REGROUPEMENT OMH DRUMMOND.

Objet : ENTENTE D'INTÉGRATION ENTRE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE, L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 paragraphe 4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (ci-après « Loi »), un office peut, par une entente conclue avec une municipalité autre que celle dont il est l'agent, exercer ses pouvoirs pour le compte de cette autre municipalité; une telle entente n'est valide que si elle est approuvée par la municipalité dont l'office est l'agent et par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil vient de prendre connaissance du projet d'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Guillaume et la Municipalité;

ATTENDU QUE la Loi ne prévoit pas, en tant que telle, l'intégration des activités d'un office municipal d'habitation à un autre office municipal d'habitation et que la Loi n'assure aucune protection relative au transfert des droits, biens, obligations et responsabilités à cet égard, ce qui fait en sorte qu'une entente d'intégration doit le prévoir;

ATTENDU QUE l'entente d'intégration a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Guillaume transfère à l'Office municipal d'habitation de Drummondville l'ensemble de ses

activités, ce qui comprend le transfert de l'ensemble des droits, biens, obligations, responsabilités et autres, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville accepte d'offrir les services de M^e Claude Proulx, avocat de la Ville de Drummondville à titre de conseiller juridique pour la rédaction de documents et des rapports demandés aux fins de l'entente d'intégration, la Société d'habitation du Québec n'assumant aucun coût;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que l'Office municipal d'habitation de Drummondville exerce ses pouvoirs en matière de gestion du logement social et désire le désigner à titre d'agent de la Municipalité;

ATTENDU QUE, pour être valide, cette entente doit obtenir l'approbation de la Société d'habitation du Québec et de la Municipalité, lesquelles doivent donc intervenir à cette entente d'intégration;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a donné son approbation préalable au projet d'entente d'intégration le 16 août 2017.

Proposé par : Mme Francine Julien

Appuyé par : M Luc Chapdelaine

Et résolu **QUE** la Municipalité approuve l'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Guillaume et la Municipalité, le tout substantiellement conforme au projet soumis au conseil;

QUE M Robert Julien, maire et Mme Diane Martineau, directrice générale/ secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisé à signer l'entente d'intégration au nom de la Municipalité;

QUE l'Office municipal d'habitation de Drummondville soit désigné comme agent de la Municipalité.

ADOPTÉE

164-07-2018 11. TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DRUMMOND – P'TITES BOITES A LUNCH

CONSIDÉRANT la résolution 139-06-2018 autorisant une dépense de 800 \$ pour le tournoi de golf de la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT que les fonds sont dédiés au projet des "P'tites boites à lunch" ;

CONSIDÉRANT que les "p'tites boites à lunch" sont utilisées dans la municipalité;

SUR PROPOSITION DE M. Luc Chapdelaine **APPUYÉE PAR** M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de demander un montant de 25\$ à chaque joueur qui participera au tournoi de golf de la MRC Drummond au nom de la municipalité.

165-07-2018 12. RECOMMANDATION DU COMITÉ DU PERSONNEL – HEURES D'OUVERTURE

CONSIDÉRANT le changement d'horaire de février dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les changements apportés n'ont pas apporté les résultats escomptés ;

SUR PROPOSITION de Luc Chapdelaine, appuyée par M Christian Lemay, il est unanimement résolu d'appliquer l'horaire d'ouverture du bureau municipal, tel que décrit ici-bas, et ce, à compter du 9 juillet 2018 ;

Heures d'ouverture du bureau municipal - Horaire régulier

Du lundi au jeudi : De 8 h à 16 h 30

Note : *Le bureau demeurera ouvert sur la période du dîner.*

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

166-07-2018 13. ACHAT DE BOYAUX POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT les normes de protection en service incendie (NFPA) ;

CONSIDÉRANT QUE les boyaux du service incendie ne respectent pas les normes ;

CONSIDÉRANT les deux offres reçues ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de boyaux de marque Krakenexo au coût de 210 \$ le boyau pour 10 boyaux.

PREMIER RÉPONDANT

VOIRIE

167-07-2018 14. DEMANDE DE SERVITUDE DANS LE DOSSIER DE RÉPARATION DE PONCEAU 6329-0, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE LE Ministre des transports, de la mobilité et de l'électrification du Québec (MTMDET) souhaite faire des travaux dans le cours d'eau du Ruisseau Armand Doré ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET doit procéder à l'acquisition d'une partie de terrain pour établir une servitude ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET demande que ce soit la municipalité qui nomme le notaire de son choix ;

SUR PROPOSITION de M Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de mandater Durocher, Dauphinois, Julien notaires inc pour effectuer le travail notarial dans le dossier de demande de servitude par le MTMDET.

168-07-2018 15. RÉPARATION DE BORNES FONTAINES

CONSIDÉRANT Qu'une borne-fontaine est toujours défectueuse;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) bornes fontaines sont hors normes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de BF-TECH inc;

SUR PROPOSITION de M Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce il est unanimement résolu d'autoriser la réparation et la mise aux normes des bornes fontaines par BF-TECH inc au coût budgétaire d'environ 3000 \$, (incluant travaux d'excavation et autre).

ADOPTÉE

169-07-2018 16. APPELS D'OFFRES DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune offre de service pour le déneigement 2018-2019, 2018-2021;

CONSIDÉRANT QU'IL faut reprendre le processus afin de trouver un entrepreneur pour le déneigement des rues de la municipalité;

SUR PROPOSITION de M Jocelyn Chamberland, appuyée par M Luc Chapdelaine il est unanimement résolu d'autoriser un second appel d'offres pour le déneigement.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

170-07-2018 17. DÉROGATION MINEURE MATRICULE 6378 24 3876

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte (ou de façon négligeable) à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été (seront) exécutés de bonne foi et avec un permis ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

SUR PROPOSITION de M Jocelyn Chamberland, appuyée par M Christian Lemay il est unanimement résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour le matricule 6378 24 3876.

ADOPTÉE

171-07-2018 18. DEMANDE CPTAQ : MATRICULE 5878 32 4270

CONSIDÉRANT la demande de Ferme D.M. Pétrin inc. (Maxime Pétrin) en vue d'obtenir de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) l'autorisation d'opérer un salon de coiffure à l'intérieur de la résidence située sur le lot 5 249 966 ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Guillaume et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse de la demande, la Municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien appuyée par M Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'accepter la demande de la CPTAQ de Ferme D.M. Pétrin inc.

ADOPTÉE

19. PROGRAMME DE RÉNOVATION RÉNO RÉGION

Le programme Réno Région est de retour. Valeur maximum de 115 000\$. Subvention allant jusqu'à 12 000\$.

LOISIRS ET CULTURE

172-07-2018 20. DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE POUR LE GALA DE LUTTE DU 21 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif de Saint-Guillaume organise un Gala de lutte le 21 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de prévoir un lieu en cas de pluie;

CONSIDÉRANT la demande du Centre Récréatif de sortir les chaises de la salle communautaire à l'extérieur en cas de beau temps;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Francine Julien il est résolu d'autoriser la réservation de la salle communautaire pour le Centre Récréatif de St-Guillaume le 21 juillet 2018. Il n'est toutefois pas possible de sortir les chaises de la salle communautaire, afin d'éviter tous dommages au mobilier municipal.

ADOPTÉE

173-07-2018 21. MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RÉSEAU PLEIN AIR

CONSIDÉRANT les problématiques relevées par Réseau plein air Drummond (RPAD) ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition faite par RPAD de procéder au marquage de la chaussée sur le territoire de la Municipalité et l'installation de panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE le RPAD offre de réaliser les travaux gratuitement;

SUR PROPOSITION de M Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser RPAD à procéder au marquage de la route et à l'installation de panneaux de signalisation comme indiqué dans son courriel du 18 juin dernier.

ADOPTÉE

22. REMPLACEMENT DES ORDINATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque possède trois (3) ordinateurs. Les trois (3) sont les ordinateurs usagés récupérés du bureau municipal, en 2014. Une évaluation a été faite pour réparer les ordinateurs. Il y a un coût de 500\$ pour la remise à neuf de chaque ordinateur. L'autre possibilité est de changer les ordinateurs. Le coût pour un ordinateur est d'environ 1 500\$. Une deuxième soumission a été demandée, mais n'a pas encore reçue.

GÉNÉRAL

VARIA

CORRESPONDANCE

23. DEMANDE DE SERVICE DE REMPLACEMENT A LA STATION D'ÉPURATION DE ST-BONAVENTURE

Une demande de service pour effectuer les tests à la station d'épuration de St-Bonaventure a été faite. La Municipalité doit en discuter d'abord avec la personne responsable des tests, qui est présentement en vacances.

24. REMPLACEMENT LOGICIEL TNT POUR LA GÉOMATIQUE DE LA MRC DRUMMOND

La MRC Drummond souhaite informer la Municipalité qu'il y aura remplacement du logiciel de géomatique prochainement. Des dépenses sont à prévoir pour se remplacement. Un montant approximatif de 1 400\$/année pour l'exploitation du logiciel Azimut, des frais d'installation d'environ 600\$ et des frais de formation d'environ 100\$.

25. ENTENTE AVEC ST-BONAVENTURE POUR LE REGROUPEMENT D'INFRASTRUCTURE DE LOISIRS

La municipalité de St-Bonaventure a contacté la municipalité afin de voir l'intérêt pour un regroupement d'infrastructure de loisirs. Il manque des informations afin de donner suite à cette demande. Ce point va être discuté dans le comité des loisirs.

PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

174-07-2018

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 21 heures, 00 minute.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____


